

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNG
Centre national de gestion

Arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 24 janvier 2008 portant nomination au sein du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière

NOR : ETSN1130517A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique, et notamment son article 15 ;

Vu la délibération n° 2010-06 du 28 avril 2010 portant organisation générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2008 portant nomination au sein du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté susvisé du 24 janvier 2008 est modifié ainsi qu'il suit :

1° L'article 1^{er} est ainsi rédigé :

« *Article 1^{er}.* – Sont respectivement nommés en qualité de chef du département des affaires générales et en qualité d'adjoint :

M. Jean-Pierre GONDRAN, directeur d'hôpital hors classe ;

M. Fabien GOURDON. »

2° L'article 2 est ainsi rédigé :

« *Article 2.* – Sont respectivement nommés en qualité de cheffe du département des concours, autorisation d'exercice, mobilité, développement personnel et en qualité d'adjoint :

Mme Isabelle PUJADE-LAURAIN, administratrice civile hors classe ;

M. Philippe TOUZY, directeur d'hôpital hors classe. »

3° À l'article 3, les mots : « chef du département de la gestion des personnels de direction » sont remplacés par les mots : « de chef du département de gestion des directeurs ».

4° L'article 5 est ainsi rédigé :

« *Article 5.* – Sont nommés respectivement en qualité de conseiller médical et de conseiller technique auprès de la directrice générale :

M. Dominique BERTRAND, professeur des universités-praticien hospitalier ;

M. Jean-François CABON, directeur d'hôpital hors classe. »

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 22 juin 2011.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,
D. TOUPIILLIER*